

## Tirages au sort

### Instructions pour s'inscrire aux tirages au sort en ligne

#### Comment s'inscrire

- Dans la page d'accueil des tirages, sélectionnez celui auquel vous désirez vous inscrire.
- Cochez le ou les codes d'inscription désirés sur le formulaire électronique puis cliquez sur *Continuer*. Une seule participation est acceptée par code d'inscription. Vous pourrez indiquer votre ordre de préférence plus loin au cours du processus d'inscription.
- Si vous avez sélectionné plus d'un code d'inscription, indiquez votre ordre de préférence en faisant glisser vos choix dans l'ordre souhaité puis cliquez sur le bouton *Continuer*. Si vous êtes déclaré « gagnant » pour plus d'un code d'inscription, c'est dans cet ordre de préférence qu'un rang de priorité de réservation vous sera attribué.
- Vous devez inscrire votre numéro de certificat du chasseur (8 caractères embossés), nom, prénom et date de naissance comme indiqué sur votre certificat du chasseur.
- Si vous avez la mention « la validation de votre certificat du chasseur a échoué », veuillez recommencer en vous assurant d'inscrire les renseignements tels qu'ils apparaissent sur votre certificat du chasseur. Si la même note apparaît, vous devez communiquer avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 418 521-3895 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, afin de vérifier l'information relative à votre certificat du chasseur.
- Si vous passez la validation du certificat du chasseur, vous devez ensuite inscrire vos coordonnées complètes et cliquer sur *Continuer*. Sur la facture qui vous est présentée, vérifiez si l'information est exacte, saisissez votre numéro de carte de crédit, la date d'expiration et cliquez ensuite sur *Payer maintenant*. Veuillez noter que lorsque vous passez au guichet, vous pouvez toujours modifier votre choix de code(s) d'inscription et recommencer. Toutefois, si vous finalisez la transaction et effectuez votre paiement, il n'est alors possible de modifier l'inscription qu'en contactant le Service de correction par courrier électronique à [tirageausort@sepaq.com](mailto:tirageausort@sepaq.com) ou par téléphone au 1 800 665-6527, option 4.
- Lorsque votre paiement est approuvé par l'institution financière, la transaction se termine par un avis de confirmation vous indiquant le(s) numéro(s) du/des formulaire(s) d'inscription. Nous vous conseillons de conserver ce(s) numéro(s) de formulaire.

- Prenez note qu'en aucun temps, un permis spécial de chasse, obtenu par tirage au sort et délivré spécifiquement pour une zone, une zec ou une réserve faunique, ne peut être modifié, transféré ni annulé.

### **Comment effectuer votre paiement**

- Le coût de 8 \$ par inscription (incluant les taxes) n'est pas remboursable. Sur le site Web de la Sépaq, le paiement doit se faire par carte de crédit. Votre numéro de carte de crédit ainsi que la date d'expiration devront être indiqués. L'inscription au tirage n'est complétée qu'après confirmation du paiement par l'institution émettrice de la carte de crédit.
- En cas d'erreur dans le traitement administratif d'une inscription ou dans le cadre du tirage, votre seul recours à titre de participant sera le remboursement de vos frais d'inscription.
- Nous vous conseillons de conserver vos numéros de formulaire(s).
- Vos inscriptions doivent être complétées au plus tard le 10 juin 2020 pour toutes les chasses.